

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 25 Janvier 2016 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 Janvier 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Ligne de trésorerie → Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 000 €.

Réintégration d'amortissements → Dans le cadre de la cession du hangar démontable métallique situé sur l'ancienne piste de karting, il convient de procéder à la réintégration des amortissements. Le Conseil Municipal a autorisé le comptable de la Trésorerie Chalon Périphérie à procéder à une écriture comptable.

TRAVAUX COMMUNAUX

Demande de subvention au titre des amendes de police → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, une demande de subvention au titre des amendes de police pour les dossiers suivants :

- Réfection voirie Rue du Robin, pour une aide 12 000.00 €
- Mise en place des feux tricolores permanents au carrefour de la Grande Rue et de la Rue de la Mairie, pour une aide de 4 500.00 €

ADMINISTRATION GENERALE

Numéro Unique Départemental → La convention signée avec l'Etat relative à l'enregistrement des demandes de logement est arrivée à échéance. Le Conseil Municipal a accepté de renouveler cette convention et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

SERVICE CULTUREL

Convention Grand Chalon/Espace des Arts – PICCOLIS 2016 → Dans le cadre de l'action "PICCOLIS 2016", le Grand Chalon en lien avec l'Espaces des Arts organise une représentation décentralisée du spectacle "Les contes dits du bout des doigts". Ce spectacle est destiné aux élèves du cycle primaire. La commune de Saint-Marcel a été retenue pour accueillir, au Réservoir, les élèves des écoles de notre bassin de vie. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Grand Chalon et l'Espace des Arts.

Participation financière Conseil Régional → Dans le cadre de la programmation culturelle du "RESERVOIR" le Conseil Régional souhaite soutenir la création artistique et favoriser la présence des acteurs culturels sur le territoire. Il subventionne les structures culturelles de diffusion sous réserve qu'elles accueillent au moins 5 compagnies de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette aide représente 12% du montant total des contrats de cession artistiques. La programmation culturelle du "RESERVOIR" répond aux conditions d'éligibilité et à ce titre le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional à hauteur de 6 700 €.

BIENS COMMUNAUX

Patrimoine bâti communal → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente de deux propriétés communales :

- 3 rue Philippe Flatot au prix de 84 000 €.
- 55 rue de la Villeneuve pour la somme de 100 000 € pour la maison et 30 000 € pour la remise.

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain de 613 m², au prix de 89.81 €, soit 55 053.53 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.